

NOTE D'INFORMATION

**OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT
SUIVIE DU RETRAIT DU MARCHÉ EURONEXT ACCESS PARIS
(anciennement Marché Libre)**

(Article 5.2, alinéa 4 des règles d'Euronext Access en date du 19 juin 2017)

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ GREEN ENERGY 4 SEASONS



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DE DROIT BELGE SUNNESIS

PRIX DE L'OFFRE : 8,73 EUR PAR ACTION

DURÉE DE L'OFFRE : DU 13 janvier 2020 AU 14 février 2020

1. PRESENTATION DE L'OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 alinéa 4 des Règles d'Euronext Access en date du 19 juin 2017 (les « **Règles de Marché** »), la **société SUNNESIS**, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé à Boulevard du Centenaire 91 – 3125 Dion Valmont en Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0734 509 338, RPM Brabant wallon, (l'« **Initiateur** »), **propose aux titulaires d'actions** (collectivement les « **Actions** » et individuellement une « **Action** ») **de la société Green Energy 4 Seasons**, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Rue Porte Basse 3 - 6900 Marche-en-Famenne en Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0897 430 241, RPM Liège – division Marche-en-Famenne (la « **Société** »), dont les Actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Access géré par Euronext Paris sous le **code ISIN BE0948833760 MLGES**, **d'acquérir la totalité de leurs Actions à un prix unitaire de 8,73 EUR du 13 janvier 2020 au 14 février 2020 (inclus)** (l'« **Offre** »), en vue du **retrait de la cote du marché Euronext Access Paris**.

1.1 Contexte de l'Offre

Le 24 septembre 2019, l'Initiateur a acquis 727.593 (sur un total de 762.640) Actions dématérialisées et 345.582 (sur un total de 420.404) Actions nominatives représentatives du capital de la Société, entièrement libérées, représentant ensemble 90,71% du capital de la Société. Le détail de la transaction a été publié sur le site de l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge le 7 octobre 2019 (<https://www.fsma.be/fr/sunnesis-srl>).

L'Initiateur souhaite demander la radiation des Actions de la Société du marché Euronext Access Paris dans la mesure où la cotation de la Société sur ce marché n'a plus de raison d'être, compte tenu notamment de son flottant réduit et du fait que la Société n'aura plus besoin de lever des fonds sur le marché.

Ainsi, dans la mesure où l'Initiateur détient d'ores et déjà une participation supérieure à 90% du capital et des droits de vote de la Société, l'Initiateur demandera au terme de la période de l'Offre, telle que décrit au §1.2.1 ci-après, à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2, alinéa 4 des Règles de Marché, la radiation de la Société de sa cotation sur le marché Euronext Access Paris.

1.2 Caractéristiques de l'Offre

1.2.1. Modalités de l'Offre

L'Offre porte sur 109.869 Actions de la Société non détenues par l'Initiateur, étant précisé qu'à la date du présent document, il n'existe aucun instrument donnant accès immédiatement ou à terme, au capital social de la Société.

Les Actions de la Société présentées à l'Offre devront être libres de tout nantissement ou gage et, d'une manière générale, ne devront faire l'objet d'aucune restriction concernant le transfert en pleine propriété.

Les Actions présentées à l'Offre seront vendues avec tous les droits, de quelque nature que ce soit, qui y sont attachés.

L'intermédiaire en charge de la centralisation de l'Offre est ING Belgium SA/NV, affilié d'Euroclear n° 1004 L10 (le « **Centralisateur** »).

L'Offre sera ouverte **du 13 janvier 2020 au 14 février 2020 16h00**, soit 25 jours de bourse.

La cotation des Actions de la Société sera suspendue à partir du 10 janvier 2020 jusqu'à la radiation de la Société d'Euronext Access Paris, conformément au calendrier établi au §1.2.3 ci-après.

Les actionnaires souhaitant céder leurs Actions dans le cadre de l'Offre devront remettre un ordre irrévocable de vente au plus tard le 14 février 2020, jour de clôture de l'Offre, avant 16 heures, soit au Centralisateur, à l'adresse de collecte tenue au siège de la Société, s'ils détiennent leurs Actions sous la forme nominative, soit à leur intermédiaire financier (banque, entreprise d'investissement, société de bourse, etc...) s'ils détiennent leurs Actions sous compte.

Le règlement du produit des ventes sera effectué à **compter du 27 février 2020**.

Après la clôture de l'Offre, les Actions qui n'auraient pas été présentées à l'Offre resteront la propriété de leur détenteur mais seront retirées de la négociation d'Euronext Access Paris.

1.2.2. Radiation d'Euronext Access Paris

Dans la mesure où l'Initiateur détient d'ores et déjà une participation supérieure à 90% du capital et des droits de vote de la Société, l'Initiateur demandera à l'issue de l'Offre à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2 alinéa 4 des Règles, le retrait de la négociation des Actions de la Société inscrites sur Euronext Access Paris.

L'Initiateur attire l'attention des actionnaires de la Société sur l'absence de liquidité qui caractérisera les Actions en cas de radiation des Actions de la négociation sur Euronext Access Paris.

1.2.3. Calendrier de l'Offre

13 janvier 2020	Ouverture de l'Offre pour une durée de 25 jours de bourse
14 février 2020	Clôture de l'Offre
21 février 2020	Dépôt des Actions apportées à l'Offre par les intermédiaires financiers au Centralisateur
24 février 2020	Communication des résultats par le Centralisateur à Euronext Paris et à la Société
25 février 2020	Publication de l'avis de résultat de l'Offre par Euronext Paris
26 février 2020	Publication par Euronext Paris de la notification de radiation des Actions de la Société de la cote d'Euronext Access Paris
27 février 2020	Règlement des Actions apportées à l'Offre
27 février 2020	Radiation des Actions de la Société de la cote d'Euronext Access Paris

1.2.4. Restriction concernant l'Offre

Le présent document est préparé à des fins d'information uniquement en application des dispositions de l'article 5.2 alinéa 4 des Règles de Marché.

La diffusion du présent document peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions.

Les personnes venant à entrer en possession de ce document doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions.

L'Initiateur et la Société déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.

2. JUSTIFICATION DU PRIX DE L'OFFRE

Le prix par Action dans le cadre de l'Offre est de 8,73 euros.

Conformément à l'article 5.2 alinéa 4 des Règles de Marché, le prix proposé a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant, la société BDO Advisory, société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé à Avenue Louise 326/30 – 1050 Bruxelles en Belgique immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0459.910.454, RPM Bruxelles – tribunaux francophones, représentée par Monsieur Johan Hatert, partner, dont le rapport a été mis à la disposition des actionnaires de la Société préalablement à l'ouverture de l'Offre.

Le rapport a ainsi conclu que :

« Le présent rapport d'évaluation fait état d'une valeur de marché estimée des fonds propres de Green Energy 4 Seasons SA de 9.853.000,00 EUR, correspondant à une valeur par action de 8,33 EUR pour les 1.183.044 actions représentant le capital de la Société.

Le prix proposé aux porteurs de titres Green Energy 4 Seasons SA s'établit quant à lui à 8,73 EUR par action.

A l'issue de nos travaux, nous observons que ce prix proposé de 8,73 EUR traduit :

- une prime de 5% par rapport à la valeur de marché estimée des fonds propres, déterminée au sein du présent rapport ;*
- une prime de 129% par rapport au cours spot au 13 novembre 2019, de 3,82 EUR ;*
- une prime de 154% par rapport au cours moyen sur 1 mois au 13 novembre 2019 ;*
- une prime de 96% par rapport au cours moyen sur 1 an au 13 novembre 2019.*

Dans ce contexte et compte tenu des éléments détaillés ci-dessus, nous sommes d'avis que le prix de 8,73 EUR par action que l'Initiateur propose dans le cadre de l'offre de rachat est justifié d'un point de vue financier pour les actionnaires de Green Energy 4 Seasons SA. »

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE

3.1 Données boursières et répartition du capital

Green Energy 4 Seasons est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé Rue Porte Basse 3 - 6900 Marche-en-Famenne en Belgique.

Les Actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Access Paris sous le code ISIN BE0948833760 MLGES.

A la date du présent document, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Actions Nominatives	Actions Dématérialisées	Total	Pourcentage de droits de vote
L'Initiateur	345.582	727.593	1.073.175	90,71 %
Actions cotées	74.822	35.047	109.869	9,29 %
Total	420.404	762.640	1.183.044	100 %

3.2 Activités de la Société

La Société Green Energy 4 Seasons exerce une activité de vente et de pose de matériels permettant la production d'énergie verte dont l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, d'éolienne, ou encore de pompes à chaleur, principalement en Wallonie (Belgique).

4. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

La Société SUNNESIS SRL est une société holding de droit belge ayant principalement pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de participations financières en Belgique et à l'étranger.

5. DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

La Société tient directement à la disposition des actionnaires de la Société les derniers états financiers, le présent document ainsi que le rapport d'évaluation établi par la société BDO Advisory, l'expert indépendant.

6. CONTACT

Benoît Fosseprez

Administrateur

Tél : + 32 484 740 720

bfo@greenenergy4seasons.be

FORMULAIRE D'ACCEPTATION RELATIF À

L'OFFRE VOLONTAIRE D'ACQUISITION DES ACTIONS GREEN ENERGY 4 SEASONS (MLGES)

EMISE PAR SUNNESIS SRL SUIVIE DU RETRAIT DU MARCHÉ EURONEXT ACCESS PARIS DES ACTIONS

À REMPLIR ET DÉPOSER AU PLUS TARD LE 14 FEVRIER 2020 AVANT 16 HEURES CET

Je, soussigné(e), (nom, prénom ou dénomination de la société) :

Domicilié(e) à / dont le siège social est établi à (adresse complète) :

Déclare, après avoir eu la possibilité de lire le Prospectus, que :

- (i) j'accepte les conditions d'acquisition de l'Offre décrites dans le Prospectus ;
- (ii) j'accepte de céder à l'Offrant les Actions qui sont identifiées dans le présent Formulaire d'Acceptation et que je détiens intégralement, conformément aux conditions visées dans le Prospectus, au Prix Offert par Action de 8,73 euros ;
- (iii) je cède mes Actions conformément à la procédure d'acceptation décrite dans le Prospectus ;
- (iv) je reconnais que toutes les garanties et toutes les obligations que je suis censé(e) avoir consenties dans le cadre du Prospectus au sujet de la cession de mes Actions, sont incluses dans le présent Formulaire d'Acceptation.

Par la présent, je cède les actions suivantes que je détiens :

Actions		
Nombre	Forme	Instructions
	Actions sous forme dématérialisée	Ces Actions sont disponibles sur mon compte titres et j'autorise le transfert de ces Actions de mon compte- titres au compte du Centralisateur
	Actions sous forme nominative	Ces Actions sont inscrites sur le Registre des Actions nominatives tenu par la Société. Par la présente, je demande que ces Actions soient transférées à l'Offrant et donne procuration à tout administrateur de la Société, en tant que mandataire, pouvant agir séparément et individuellement, avec droit de subrogation, pour transcrire la cession dans le registre des actions concerné et pour remplir toutes les formalités nécessaires à cette fin.

Soit un total de _____ actions cédées au prix de 8,73 euros par action

pour un prix total de _____ (en chiffres) euros ;

Je demande par la présente que le Prix Offert soit crédité, à la Date de paiement, sur mon compte

IBAN : _____

BIC/SWIFT _____

Banque (indication) : _____

Une copie de carte d'identité ou du RIB (Registre d'Identification Bancaire) doit être joint au formulaire d'Acceptation de l'Offre.

J'ai conscience que :

(1) pour être valable, le présent Formulaire d'Acceptation doit être déposé, conformément aux modalités de l'Offre (article 1.2.1. du Prospectus) au plus tard le dernier jour de la Période d'Acceptation, à savoir le 14 février 2020 à 16 heures CET;

Le règlement du produit des ventes sera effectué à compter du 27 février 2020.

Selon que les Actions sont détenues sous forme nominative ou dématérialisés, le formulaire d'acceptation doit être remis :

Forme	Instructions
Actions sous forme dématérialisée	Le Formulaire d'acceptation doit être remis à l'intermédiaire financier (banque, entreprise d'investissement, société de bourse, ...) auprès duquel les actions sont détenues en compte titres, et ce pour chaque compte-titres individuellement
Actions sous forme nominative	Le Formulaire d'acceptation doit être remis par pli postal au Centralisateur, à l'adresse de collecte tenu au Siège de la Société : Green Energy 4 Seasons A l'attention de l'agent Centralisateur 3 rue Porte Basse – 6900 Marche-en-Famenne - Belgique

(2) (a) si les Actions sont la propriété de deux ou plusieurs personnes, le Formulaire d'Acceptation doit être signé conjointement par l'ensemble de ces personnes ;

(b) si les Actions font l'objet d'un droit d'usufruit, le Formulaire d'Acceptation doit être signé conjointement par l'usufruitier et le nu- propriétaire ;

(c) si les Actions font l'objet d'un droit de gage, le Formulaire d'Acceptation doit être signé conjointement par le constituant du gage et le créancier-gagiste, ce dernier devant confirmer expressément la levée irrévocable et inconditionnelle du droit de gage sur les Actions concernées ;

(d) si les Actions sont grevées de toute autre manière ou font l'objet de toute autre créance ou participation, tous les bénéficiaires d'une telle charge, créance ou participation doivent compléter et signer conjointement le Formulaire d'Acceptation et tous ces bénéficiaires doivent céder de manière irrévocable et inconditionnelle toute charge, créance ou participation concernant ces Actions ;

(3) l'acceptation de l'Offre n'entraîne pas de frais dans mon chef, à condition de suivre la procédure reprise au point (1). En particulier, la taxe sur Opération de Bourse sera à charge de l'Offrant.

Je reconnais avoir reçu toutes les informations nécessaires pour prendre, en parfaite connaissance de cause, la décision de proposer ou non mes Actions dans le cadre de l'Offre d'Acquisition. J'ai parfaitement conscience de la légalité de l'Offre.

Fait en deux exemplaires à (lieu) _____

Le (date) : _____

L'Actionnaire (nom, prénom) _____

(signature)